



## Conges retires sur heures non travaillees

Par **fabifab**, le **19/04/2011** à **14:22**

Bonjour à toutes et tous,

Mon collègue et moi meme travaillons dans un cabinet d'architecture et nous nous posons la question suivante :

Nous travaillons du lundi au jeudi de 09h00 à 18h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00.

Si toutefois nous posons un congé pour le vendredi matin, la totalité de la journée est retirée!! ainsi que le samedi (5 par an).

La question est : peut on nous décompter des congés sur des heures qui ne sont JAMAIS travaillées?

Merci de bien vouloir nous éclairer..c'est le flou total!

Par **yrigeo**, le **19/04/2011** à **15:37**

Le droit du travail ne connait que des jours de congés, le décompte en heures est illégal, et votre employeur est dans son droit.

Par **fabifab**, le **19/04/2011** à **15:40**

Merci beaucoup de votre réponse.

Il est clair qu'il ne fait pas bon prendre son vendredi la ou je travaille, car cela décompte 2 jours au final.

Par **fabifab**, le **20/04/2011** à **10:36**

Malgré tout, je m'interroge, si les "demi journées" de congés ne comptent pas pour le vendredi et que de fait, on nous retire une journée complète, pourquoi si je prends un mardi après midi on ne me retire qu'une demi journée? il y a là quelque chose d'incohérent!!

Merci pour vos réponses

Par **yrigeo**, le **20/04/2011** à **10:49**

Le vendredi vous ne travaillez que le matin donc l'absence compte bien un jour. Pour les autres jours l'employeur peut accepter la prise de 1/2 journées si vous ne vous absentez que le matin ou que l'après midi.